

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2026



GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE DU

PREMIER SEMESTRE 2026

ACTIVITE DU GROUPE

(Article L 451-1-2 du Code Monétaire et Financier)

* * *

I / Données chiffrées, description de l'activité du groupe, évènements importants au cours du premier semestre 2026

II / Principaux risques, incertitudes et faits majeurs pour le premier semestre 2026

III / Perspectives pour le second semestre 2026

IV / Principales transactions entre parties liées

I / DONNEES CHIFFREES, DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE, EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2026

A/ CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>En M€</i>	Secteur Propreté	Secteur Traitement Valorisation	Consolidé
Chiffre d'affaires 2026	119,7	20,7	140,4
Chiffre d'affaires 2025	111,8	22,1	133,9

Le Groupe affiche un chiffre d'affaires de 140,4 M€ sur le premier semestre de l'exercice 2026, en progression de 4,9 % par rapport aux 133,9 M€ enregistrés sur la même période de l'exercice précédent.

Cette performance s'appuie sur le dynamisme du secteur Propreté, dont le chiffre d'affaires atteint 119,7 M€, en hausse de 7,1 % sur la période (contre 111,8 M€ un an plus tôt). Cette croissance résulte de plusieurs facteurs, dont la réalisation de prestations ponctuelles et exceptionnelles, l'effet de base lié au contrat de collecte de Grenoble-Alpes-Métropole, démarré le 1er avril 2025, le renouvellement de contrats sur le secteur du Golfe de Saint-Tropez incluant de nouvelles prestations et les révisions de prix.

L'activité Traitement-Valorisation affiche un chiffre d'affaires de 20,7 M€ en repli de -1,4 M€ soit -6,5 % par rapport au premier semestre 2025. Cette diminution est due à la baisse significative des tonnages exceptionnels non récurrents reçus sur le 1^{er} semestre 2025 sur le site Ecopôle Azur Valorisation.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de l'UVE de Toulon, l'activité Zephyre¹ enregistre un chiffre d'affaires de 17,7 M€ au 30 juin 2026.

B/ L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)²

Sur le premier semestre 2026, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) ressort à 23,3 M€, contre 12,4 M€ en 2025. Cette amélioration, par rapport à l'exercice précédent, est principalement due à la comptabilisation sur le premier semestre 2025 du protocole d'accord signé avec l'État marocain avec comme conséquence la constatation d'une charge liée à la perte définitive de créances non encaissées de 9,1 M€. Retraité de cette charge en 2025, l'EBE du premier semestre 2026 ressort en hausse de 1,9 M€.

¹ Société détenue à hauteur de 49% par le Groupe, sans impact sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe et intégrée selon la méthode de la mise en équivalence

² EBE= résultat opérationnel + dotations aux amortissements et aux provisions

C/ LE RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel ressort en baisse de 69,6% à 5,4 M€ au premier semestre 2026 contre 17,8 M€ au premier semestre 2025.

Cette baisse est principalement due au protocole d'accord signé avec le Royaume du Maroc relatif au paiement de créances existantes, incluant des reprises de provisions exceptionnelles comptabilisées sur le premier semestre 2025 pour un montant total de 21,9 M€. Retraité de cette reprise en 2025 et de la charge 2025 liée à la perte définitive de créances non encaissées évoquée au paragraphe précédent, le résultat opérationnel du premier semestre 2026 ressort en progression de 0,4 M€.

D/ LE RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier (Coût de l'endettement financier net +/- autres produits et charges financiers) représente un produit de 0,08 M€ au 30 juin 2026 contre un produit de 1,3 M€ au 30 juin 2025. La diminution importante est essentiellement due à un effet négatif de désactualisation des provisions post exploitation et des provisions pour le calcul des IDR.

E/ LE RESULTAT NET

Le résultat net du premier semestre 2026 s'élève à 4,2 M€ contre 17,0 M€ l'année précédente. La marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires) est de 2,99 % contre 12,7% l'année précédente (effets des impacts du protocole d'accord signé avec l'État marocain).

F/ BILAN

Au 30 juin 2026, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 73,5 M€ contre 80,2 M€ au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, les dettes financières nettes de trésorerie s'élèvent à 37,0 M€ (contre 29,8 M€ au 31 décembre 2025) soit un ratio dettes nettes sur fonds propres de 34,7 % contre 29 % au 31 décembre 2025.

Il est à noter que 26,0 M€ de placements ont été comptabilisés en « autres actifs financiers » (contre 28,7 M€ au 31/12/2025).

L'endettement net reste maîtrisé à 11,0 M€ au 30 juin 2026, contre une dette nette de 1,2 M€ au 31 décembre 2025 (en tenant compte des placements en actifs financiers).

Les dettes financières nettes incluent les actifs en location conformément à la norme IFRS16, d'un montant de 14,3 M€ au 30 juin 2026 contre 12,8 M€ au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, le Groupe a généré une capacité d'autofinancement (après coût de l'endettement financier net et impôt) de 22,8 M€ sur le premier semestre, contre 11,5 M€ au 30 juin 2025.

G/ EVENEMENT IMPORTANT AU COURS DU PREMIER SEMESTRE

Réalisation de la cession du bloc d'actions par la famille Pizzorno-Devalle au profit de Paprec qui prend ainsi le contrôle de Groupe Pizzorno Environnement

Début juin 2026, le Groupe Pizzorno Environnement a été informé de la réalisation le 9 juin 2026, de la cession par la famille Pizzorno-Devalle au groupe Paprec, de 30,64% du capital de Groupe Pizzorno Environnement, au prix de 62,50 euros par action. Cette opération est intervenue après l'obtention, le 4 juin 2026, de l'autorisation requise de l'Autorité de la Concurrence.

A l'issue de cette opération, le groupe Paprec détient désormais directement environ 50,64% du capital et 50,02% des droits de vote de Groupe Pizzorno Environnement et en devient l'actionnaire de contrôle. La famille Pizzorno-Devalle, qui agit de concert avec le groupe Paprec, conserve quant à elle, directement 21,18% du capital et 30% des droits de vote, devenant ainsi le second actionnaire de Groupe Pizzorno Environnement. Le groupe Paprec et la famille Pizzorno-Devalle détiennent ensemble de concert 71,82% du capital et 80,02% des droits de vote.

II / PRINCIPAUX RISQUES, INCERTITUDES ET FAITS MAJEURS POUR LE PREMIER SEMESTRE 2026

Nouveau marché pour la construction et l'exploitation du futur Pôle de Transition Environnementale de l'agglomération dracénoise

Avec Paprec Énergie, le Groupe avait remporté la construction et l'exploitation du futur Pôle de Transition Environnementale de Dracénie Provence Verdon. Ce contrat de Délégation de Service Public (DSP) d'une durée de 25 ans représentait un investissement de 130 M€ et portait sur la construction et l'exploitation :

- d'une unité de tri-pré-traitement,
- d'une unité de valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- d'un réseau de chaleur.

L'investissement total était porté par une Société d'Économie Mixte à Opération unique (SEMOP).

Ce projet a cependant fait l'objet le 31 mars 2025 d'une lettre de résiliation pour motif d'intérêt général de la part de Dracénie Provence Verdon Agglomération. Cette décision est essentiellement motivée par la non-obtention d'importantes subventions.

Conformément au contrat de DSP, sa rupture étant à l'initiative de la collectivité cliente, le Groupe sera intégralement remboursé des investissements réalisés à ce jour.

Litige du collectif de salariés TEODEM

Pour rappel, le contrat de collecte entre la société TEODEM et le client ECI a été résilié par anticipation en date du 30 juin 2020 et un nouvel opérateur a pris la suite de TEODEM pour l'exécution du contrat. En dépit de cela, au cours du 1er semestre 2022, un litige avec un collectif d'anciens salariés de TEODEM a débuté. La société TEODEM a été assignée aux prud'hommes marocains. Les salariés considèrent qu'ils auraient dû être licenciés et réclament des indemnités de licenciement alors que dans ce type de contrat, les salariés sont théoriquement repris par le nouvel opérateur. De plus, au cours de l'exercice 2022, un salarié ayant agi hors de la procédure collective s'est fait débouter par les prud'hommes pour des demandes similaires. Le montant global réclamé par les anciens salariés s'élève à 7,9 M€.

Sur la base d'une évaluation du risque par le conseil de la société TEODEM, une provision de 1,7 M€ a toutefois été comptabilisée au 31 décembre 2022.

En 2023, le collectif des salariés a été débouté en première instance. La quasi-totalité des salariés a fait appel. Une reprise de 0,2 M€ a été faite au 31 décembre 2023 pour tenir compte de ceux qui ont décidé de ne pas poursuivre la procédure.

Au cours du premier semestre 2024, le Groupe a gagné la procédure en appel. Les salariés peuvent se pourvoir en cassation à partir de leur notification par huissier de la décision d'appel. A ce jour, peu de salariés ont été notifiés et le pourvoi en cassation reste donc possible pour la majorité des salariés.

Au cours de l'exercice 2025, une reprise de 1,1 M€ a été constatée pour tenir compte de ceux qui ont été notifiés et ont décidé de ne pas se pourvoir en cassation.

La provision n'a pas évolué sur le premier semestre 2026.

Litige avec l'ANGED

Dans le cadre du marché passé avec l'ANGED pour l'exploitation de la décharge de Djebel Chekir, une caution de bonne fin était exigée du GIE Pizzorno-AMSE, titulaire du marché, pour un montant total de 2.110.356, 144 TND, soit 642 K€.

La part du groupe Pizzorno dans le GIE Pizzorno-AMSE est de 60% et celle de notre partenaire, l'AMSE de 40%.

Cette caution a été consentie par la BIAT avec une contre garantie en France de la BPCA en proportion de la part de GPE dans le GIE (60%) soit une contre garantie de 1.266.214 TND, soit 384 K€. Le GIE considère que la caution a cessé de produire ses effets le 31/12/2015. GPE a demandé à la BPCA de solliciter une main levée de la caution auprès de la BIAT, laquelle a refusé. L'ANGED a de son côté tenté d'actionner la caution mais la BIAT n'a pas satisfait à cette demande. L'ANGED a alors engagé une procédure devant le Tribunal de première Instance de Tunis. Ce dernier a rendu un jugement ordonnant le paiement d'un montant de 2.110.356,144 Dinars à l'ANGED au titre du montant de la caution bancaire outre les intérêts à partir du 28/01/2016 et les frais de procédure. La BIAT a fait appel du jugement. Le GIE n'ayant pas pu intervenir pour sa défense en première instance, a également fait appel. La décision de la Cour d'Appel confirme la décision de première instance. Un pourvoi en cassation a été diligenté par la BIAT. A ce stade de la procédure, aucune provision n'a été comptabilisée par le Groupe.

Fin du marché du Centre de tri de Grenoble

La métropole Grenoble-Alpes a souhaité programmer la reconstruction du centre de tri. Compte tenu du timing, une prorogation du contrat initial de 4 mois, soit jusqu'à fin avril 2020 a été octroyé à la société STAR ATHANOR.

La société STAR ATHANOR a participé à l'appel d'offre pour la construction et l'exploitation du nouveau centre de tri mais n'a pas été retenue.

Dans le cadre des opérations de fin de la délégation de service public pour l'exploitation du centre de tri d'Athanor, nous avons établi un projet de décompte en conclusion duquel nous réclamons la somme de 379 K€ essentiellement sur le fondement des effets du COVID 19 sur l'exploitation de l'installation.

En réponse, la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole a cru pouvoir émettre, le 28 décembre 2020, un projet de décompte rectifié faisant apparaître une réclamation de sa part pour un montant global de 4,4 M€. Nous avons rejeté chacune des demandes formulées dans ce décompte qui ne comportait aucune justification sérieuse et de ce fait aucune provision n'a été comptabilisée à ce stade.

La métropole Grenoble-Alpes a effectué une requête indemnitaire auprès du Tribunal administratif pour un montant d'environ 2,4 M€.

Le Groupe considère que la majorité des demandes de la Métropole est infondée. Une provision avait été constituée à hauteur de 83 K€ au 31 décembre 2022.

Après une absence d'événement relatif à cette affaire sur les années 2023, 2024, 2025 et le premier semestre 2026, Grenoble-Alpes Métropole a enfin déposé des conclusions le 1^{er} juillet 2026. Ces dernières ne modifient en rien la position de la Direction et, en conséquence, la provision est maintenue dans les comptes au 30 juin 2026.

Contentieux social sur l'établissement mauritanien de la filiale Dragui-Transports

Début 2025, la société Dragui-Transports a reçu un courrier des conseils des salariés demandant l'exécution forcée décidé par le Tribunal du Travail en 2014 dans le cadre du contentieux social de l'établissement mauritanien de Dragui-Transports.

A ce stade et malgré la réception de ce courrier, la Société considère toujours qu'elle possède les meilleures chances d'obtenir gain de cause dans cette affaire, et à l'instar des exercices précédents, elle n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 30 juin 2026.

III / PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2026

PIZZORNO Environnement confirme sa bonne dynamique commerciale qui se traduit par un carnet de commandes³ exclusivement composé de contrats fermes, qui atteint 1,0 Mrd€ au 31 août 2026.

Ce niveau de carnet de commandes illustre la capacité du Groupe à sécuriser des revenus récurrents, à développer des prestations à forte valeur environnementale et à renforcer son portefeuille stratégique.

Cette dynamique commerciale contribue ainsi à consolider la trajectoire de croissance durable du Groupe et lui offre une bonne visibilité sur son activité future.

IV / PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les informations sur les opérations entre les parties liées relatives au semestre clos le 30 juin 2026 figurent en point 12 de l'annexe aux comptes consolidés condensés inclus dans le présent rapport financier semestriel.

Le 10 septembre 2026

Mathieu PETITHUGUENIN

³ Incluant 49% de l'activité Zephire

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Grant Thornton Côte d’Azur

455, promenade des Anglais

06285 Nice Cedex 3

S.A.S. au capital de 62 500 €

326 354 099 RCS Nice

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Aix-Bastia

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

Rapport des commissaires aux comptes sur l’information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux actionnaires de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l’article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d’activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d’administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Nice et Marseille, le 11 septembre 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton Côte d'Azur

Deloitte & Associés

 Rémi JOURDAN

Rémi JOURDAN

 Lionel HATET

Lionel HATET

 Elizabeth MAUNIER

Elizabeth MAUNIER

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

AU 30 JUIN 2026



PIZZORNO
E N V I R O N N E M E N T

Sommaire

1. ETATS FINANCIERS CONDENSES	3
1.1. Bilan Consolidé	3
1.2. Compte de résultat consolidé	5
1.3. Etat du résultat global.....	6
1.4. Etat de variation de capitaux propres consolidés	6
1.5. Tableau de flux de trésorerie consolidé	8
2. Note d'information generale	9
3. Referentiel comptable	9
4. Evénements majeurs de la periode	10
5. Evénements postérieurs à la clôture	11
6. Passifs éventuels	11
7. Saisonnalité.....	14
8. Périmètre de consolidation.....	14
8.1. Société mère.....	14
8.2. Filiales consolidées	15
8.3. Participations non consolidées	16
8.4. Obligations.....	16
8.5. Méthode de conversion pour les entreprises étrangères.....	16
9. Notes explicatives sur les comptes.....	17
9.1. Traitement des goodwill	17
9.2. Immobilisations corporelles	18
9.3. Participations mises en équivalence.....	19
9.4. Impôts différés actifs et passifs.....	21
9.5. Créances nettes de dépréciations (classification IFRS 9 au coût amorti).....	21
9.6. Autres actifs (courants et non courants) hors stocks et trésorerie	22
9.7. Emprunts et dettes financières à long terme (classification IFRS 9 au coût amorti)	23
9.8. Coût de l'endettement financier brut	24
9.9. Autres produits et charges financiers	25
9.10. Impôts	25
9.11. Engagements hors bilan	26
9.12. Activités abandonnées.....	26
9.13. Information sur les justes valeurs.....	26
10. Dividendes payés.....	27
11. Informations sectorielles par secteur d'activité	27
12. Transactions avec les parties liées.....	29

1. ETATS FINANCIERS CONDENSES

1.1. Bilan Consolidé

| ACTIF

<i>en k euros</i>	Juin 2026	Décembre 2025
Ecart d'acquisition	11 189	11 189
Autres immobilisations incorporelles	512	329
Immobilisations corporelles	151 467	138 725
Titres mis en équivalence	63	225
Autres actifs financiers	44 901	48 557
Impôts différés	0	0
Actifs non-courants	208 132	199 025
Stocks et en-cours	2 222	2 147
Clients et comptes rattachés	50 712	45 645
Créances d'impôt	832	2 913
Autres actifs courants	19 753	17 636
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73 555	80 167
Actifs courants	147 074	148 509
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	465	304
Total Actif	355 671	347 837

| PASSIF

<i>en k euros</i>	Juin 2026	Décembre 2025
Capital	21 416	21 416
Primes liées au capital	4	4
Actions propres	-2 256	-2 192
Autres réserves	83 313	59 822
Résultat	4 140	23 511
Capitaux propres, part du groupe	106 617	102 561
Participations ne conférant pas le contrôle	55	245
Capitaux propres	106 672	102 807
Emprunts et dettes financières	74 863	74 258
Engagements envers le personnel	18 125	18 013
Autres provisions	28 423	28 117
Impôts différés	6 889	6 916
Autres passifs long terme	748	158
Passifs non courants	129 049	127 462
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	35 630	35 757
Provisions (part à moins d'un an)	3 203	3 333
Fournisseurs et comptes rattachés	26 150	23 079
Dettes d'impôt	0	4
Autres passifs courants	54 082	54 528
Passifs courants	119 065	116 701
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	886	867
Total Passif	355 671	347 837

1.2. Compte de résultat consolidé

<i>en k euros</i>	Juin 2026	Juin 2025
Chiffre d'affaires	140 439	133 923
Achats consommés	-7 812	-6 559
Charges externes	-28 661	-26 526
Charges de personnel	-77 274	-75 919
Impôts et taxes	-2 940	-2 999
Dotation aux amortissements	-18 265	-17 166
Dotation aux dépréciations et provisions	326	22 505
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	-6	54
Autres produits et charges d'exploitation	-373	-9 651
Résultat opérationnel courant	5 433	17 663
Autres produits et charges opérationnels	-35	108
Résultat opérationnel	5 398	17 771
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 502	2 453
Coût de l'endettement financier brut	-1 451	-2 351
Coût de l'endettement financier net	51	103
Autres produits et charges financiers	28	1 213
Résultat avant impôt	5 476	19 086
Impôts sur les bénéfices	-1 262	-2 114
Résultat après impôt	4 214	16 972
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	6	-6
Résultat net des activités poursuivies	4 220	16 966
Résultat net des activités abandonnées	-9	0
Résultat net total	4 211	16 966
Part du groupe	4 140	16 797
Part des participations ne conférant pas le contrôle	71	169
Résultat par action	1,07	4,35
Résultat dilué par action	1,07	4,35

1.3. Etat du résultat global

en k euros	Juin 2026	Juin 2025
Résultat net – Part du groupe	4 140	16 797
Résultat net – Participations ne conférant pas le contrôle	71	169
Résultat net consolidé	4 211	16 966
Eléments du résultat global non recyclables	0	246
OCI Engagement retraite (IAS19)	0	331
ID sur OCI Engagement retraite (IAS19)	0	-85
Eléments du résultat global recyclables	-18	34
OCI Var. JV titres	0	1
ID sur OCI Var. JV titres	0	0
Réserves de conversion	-18	33
Résultat global	4 193	17 246
Résultat global – Part du groupe	4 111	17 056
Résultat global – Participations ne conférant pas le contrôle	82	189

1.4. Etat de variation de capitaux propres consolidés

	Capital	Réserves liées au capital	Titres en auto-contrôle	Réserves de conversion	Autres réserves OCI	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part du groupe	Participations ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2024	21 416	4	-2 260	451	-4 042	87 500	103 069	198	103 267
Opérations sur le capital							0		0
Paielements fondés sur des actions							0		0
Opérations sur titres auto-détenus			82				82		82
Dividendes versés						-9 665	-9 665		-9 665
Transactions avec les actionnaires	0	0	82	0	0	-9 665	-9 583	0	-9 583
Résultat de la période						16 797	16 797	169	16 966
Eléments du résultat global non recyclable					243		243	4	247
Eléments du résultat global recyclable				16			16	17	33
Résultat global de la période	0	0	0	16	243	16 797	17 056	189	17 245
Sortie de périmètre							0		0
Autres variations						3	3		3
Capitaux propres au 30 juin 2025	21 416	4	-2 177	467	-3 799	94 636	110 546	387	110 933

	Capital	Réserves liées au capital	Titres en auto- contrôle	Réserves de conversion	Autres réserves OCI	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part du groupe	Participations ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2024	21 416	4	-2 260	451	-4 042	87 500	103 069	198	103 266
Opérations sur le capital							0		0
Palements fondés sur des actions							0		0
Opérations sur titres auto-détenus			68			-13	55		55
Dividendes versés						-24 160	-24 160	-219	-24 379
Transactions avec les actionnaires	0	0	68	0	0	-24 173	-24 105	-219	-24 324
Résultat de la période						23 511	23 511	249	23 760
Eléments du résultat global non recyclable					-10		-10	0	-9
Eléments du résultat global recyclable				94	4		98	16	114
Résultat global de la période	0	0	0	94	-6	23 511	23 599	265	23 864
Sortie de périmètre									
Autres variations									
Capitaux propres au 31 décembre 2025	21 416	4	-2 192	545	-4 048	86 836	102 563	245	102 807
Capitaux propres au 31 décembre 2025	21 416	4	-2 192	545	-4 048	86 836	102 563	245	102 807
Opérations sur le capital							0		0
Palements fondés sur des actions							0		0
Opérations sur titres auto-détenus			-65				-65		-65
Dividendes versés							0	-263	-263
Transactions avec les actionnaires	0	0	-65	0	0	0	-65	-263	-328
Résultat de la période						4 140	4 140	71	4 211
Eléments du résultat global non recyclable							0		0
Eléments du résultat global recyclable				-29			-29	11	-18
Résultat global de la période	0	0	0	-29	0	4 140	4 111	82	4 193
Sortie de périmètre							0		0
Autres variations						10	10	-10	-0
Capitaux propres au 30 juin 2026	21 416	4	-2 256	516	-4 048	90 986	106 617	55	106 672

1.5. Tableau de flux de trésorerie consolidé

		Juin 2026	Juin 2025
Résultat net total consolidé		4 211	16 966
Elim. du résultat des mises en équivalence	9.3	-6	6
Elim. des amortissements et provisions		17 939	-5 339
Elim. des profits / pertes sur actualisation		590	-46
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		35	-108
Elim. des produits de dividendes		-6	-6
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		22 763	11 473
Elim. de la charge (produit) d'impôt	9.10	1 262	2 114
Elim. du coût de l'endettement financier net	9.8	-50	-103
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		23 975	13 485
Variation du BFR lié aux créances clients		-5 030	24 098
Variation du BFR lié aux stocks		-75	116
Variation du BFR lié aux dettes fournisseurs		3 070	-1 185
Variation du BFR lié aux dettes et créances		- 3 963	486
Impôts payés	9.10	788	-1 302
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		18 766	35 698
Incidence des variations de périmètre		0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	9.2	- 28 473	-31 039
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-99	-218
Acquisition d'actifs financiers		-40	-8 009
Variation des prêts et avances consentis		980	882
Subventions d'investissement reçues		622	249
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		581	826
Cession d'actifs financiers		2 699	23
Dividendes reçus			
Revenus des placements de trésorerie	9.8	1 502	2 453
Variation des créances et dettes sur acquisitions et cessions d'immobilisations		1 373	1 137
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-20 856	-33 696
Augmentation de capital			
Cession (acquisition) nette d'actions propres		-65	-4
Emission d'emprunts	9.7	16 002	17 512
Remboursement d'emprunts	9.7	-16 383	-14 109
Remboursement d'emprunts IFRS 16	9.7	-1 707	-1 498
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	10		
Dividendes payés aux participations ne conférant pas le contrôle			
Acquisition de participation complémentaire dans une société déjà intégrée			
Intérêts financiers versés	9.8	-1 451	-2 351
Autres flux liés aux opérations de financement		-262	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-3 867	-450
Incidence de la variation des taux de change		0	7
Variation de la trésorerie		-5 957	1 559
Trésorerie d'ouverture		79 164	77 038
Trésorerie de clôture	9.7	73 207	78 597
Variation de la trésorerie		-5 957	1 559

2. NOTE D'INFORMATION GENERALE

La société Groupe Pizzorno Environnement est une Société Anonyme au capital de 21 416 000 euros divisé en 4 000 000 actions, dont le siège social est à Draguignan (83300), 109 rue Jean Aicard ; elle est immatriculée au RCS de Draguignan (France) sous le N° 429 574 395 (2000B33) depuis le 18/2/2000. Depuis le 8 juillet 2005, elle est cotée à Paris sur le marché Euronext Paris, compartiment C. La durée d'existence de la société est de 90 ans.

Elle exerce ses activités, via ses filiales en France et au Maghreb, dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'élimination et de la valorisation des déchets sous toutes leurs formes, notamment le ramassage, le traitement, le transport, le recyclage des ordures, les nettoyages industriels et urbains, l'assainissement, la filtration et le traitement des eaux.

Les présents comptes consolidés condensés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2026.

3. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes semestriels clos le 30 juin 2026 du Groupe Pizzorno Environnement sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information financière requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe Pizzorno Environnement pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires condensés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026. Ces principes comptables sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, présentés dans la Note 3.1 des comptes consolidés du Rapport annuel 2025 à l'exception d'amendements de normes dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2026 et qui sont les suivants :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – *Classification et évaluation des instruments financiers* : Contrats d'achat d'électricité renouvelable, modalités d'application de l'exemption « ownuse » aux PPA (Power Purchase Agreement) et conditions d'application de la comptabilité de couverture pour les VPPA (Virtual Power Purchase Agreement) ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – *Classification et évaluation des instruments financiers* : Précisions sur la date de décomptabilisation des actifs et passifs financiers avec options spécifiques pour les passifs réglés par systèmes de paiement électronique, clarification des modalités d'application du critère SPPI (Solely Payment of Principal and Interest) à certains actifs financiers avec de nouvelles informations à fournir ;
- Cycle d'améliorations annuelles des normes IFRS (volume 11) – Amendements aux normes IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7 ;

L'application de ces textes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2026.

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2025.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes dont l'application n'est pas obligatoire en 2026.

L'impôt sur les sociétés notamment est calculé en fonction des taux connus par opération pour chaque entité au 30 juin 2026. Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises est celui prévu par la loi de finance de l'année 2026, soit 25,825%.

4. EVÉNEMENTS MAJEURS DE LA PERIODE

Réalisation de la cession du bloc d'actions par la famille Pizzorno-Devalle au profit de Paprec qui prend ainsi le contrôle de Groupe Pizzorno Environnement

Début juin 2026, le Groupe Pizzorno Environnement a été informé de la réalisation le 9 juin 2026, de la cession par la famille Pizzorno-Devalle au groupe Paprec, de 30,64% du capital de Groupe Pizzorno Environnement, au prix de 62,50 euros par action. Cette opération est intervenue après l'obtention, le 4 juin 2026, de l'autorisation requise de l'Autorité de la Concurrence.

A l'issue de cette opération, le groupe Paprec détient désormais directement environ 50,64% du capital et 50,02% des droits de vote de Groupe Pizzorno Environnement et en devient l'actionnaire de contrôle. La famille Pizzorno-Devalle, qui agit de concert avec le groupe Paprec, conserve quant à elle, directement 21,18% du capital et 30% des droits de vote, devenant ainsi le second actionnaire de Groupe Pizzorno Environnement. Le groupe Paprec et la famille Pizzorno-Devalle détiennent ensemble de concert 71,82% du capital et 80,02% des droits de vote.

Abandon du marché pour la construction et l'exploitation du futur Pôle de Transition Environnementale de l'agglomération dracénoise

Avec Paprec Énergie, le Groupe avait remporté la construction et l'exploitation du futur Pôle de Transition Environnementale de Dracénie Provence Verdon. Ce contrat de Délégation de Service Public (DSP) d'une durée de 25 ans représentait un investissement de 130 M€ et portait sur la construction et l'exploitation :

- d'une unité de tri-pré-traitement,
- d'une unité de valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- d'un réseau de chaleur.
-

L'investissement total était porté par une Société d'Économie Mixte à Opération unique (SEMOP), société mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

Ce projet a cependant fait l'objet le 31 mars 2025 d'une lettre de résiliation pour motif d'intérêt général de la part de Dracénie Provence Verdon Agglomération. Cette décision est essentiellement motivée par la non-obtention d'importantes subventions.

Conformément au contrat de DSP, sa rupture étant à l'initiative de la collectivité cliente, le Groupe sera intégralement remboursé des investissements réalisés à ce jour.

Des discussions sont toujours en cours entre les différentes parties.

Par ailleurs, il a été décidé de liquider les sociétés concernées (SEMOP et DRACEVAL) une fois l'indemnité obtenue.

Guerres en Ukraine et au Moyen-Orient

La guerre en Ukraine persistant depuis février 2022 et les récents conflits au Moyen-Orient ont des répercussions importantes sur les marchés financiers et sur les prix de certaines matières premières, affectant l'ensemble de l'économie mondiale. Néanmoins, les effets négatifs sur le Groupe Pizzorno Environnement sont limités (le Groupe et ses fournisseurs n'étant notamment pas présents dans les zones touchées par ces conflits).

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Réception de conclusions dans le cadre du litige sur la fin du marché du Centre de tri de Grenoble

Dans le cadre du litige opposant le Groupe Pizzorno et la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole relatif à la fin du marché du Centre de tri de Grenoble, les conclusions de la partie adverse nous ont été remises en juillet 2026. Ces dernières ne modifient pas l'analyse du risque effectuée par la Direction.

Le point sur ce litige est détaillé dans la partie 6 – *Passifs éventuels*.

6. PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- Des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou
- Des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Litige avec l'ANGED

Dans le cadre du marché passé avec l'ANGED pour l'exploitation de la décharge de Djebel Chekir, une caution de bonne fin était exigée du GIE Pizzorno-AMSE, titulaire du marché, pour un montant total de 2.110.356,144 TND, soit 642 K€.

La part du groupe Pizzorno dans le GIE Pizzorno-AMSE est de 60% et celle de notre partenaire, l'AMSE de 40%.

Cette caution a été consentie par la BIAT avec une contre garantie en France de la BPCA en proportion de la part de GPE dans le GIE (60%) soit une contre garantie de 1.266.214 TND, soit 384 K€. Le GIE considère que la caution a cessé de produire ses effets le 31/12/2015. GPE a demandé à la BPCA de solliciter une main levée de la caution auprès de la BIAT, laquelle a refusé. L'ANGED a de son côté tenté d'actionner la caution mais la BIAT n'a pas satisfait à cette demande. L'ANGED a alors engagé une procédure devant le Tribunal de première Instance de Tunis. Ce dernier a rendu un jugement ordonnant le paiement d'un montant de 2.110.356,144 Dinars à l'ANGED au titre du montant de la caution bancaire outre les intérêts à partir du 28/01/2016 et les frais de procédure. La BIAT a fait appel du jugement. Le GIE n'ayant pas pu intervenir pour sa défense en première instance, a également fait appel. La décision de la Cour d'Appel confirme la décision de première

instance. Un pourvoi en cassation a été diligenté par la BIAT. A ce stade de la procédure, aucune provision n'a été comptabilisée par le Groupe.

Contentieux social sur l'établissement mauritanien de la filiale Dragui-Transports :

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2 160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême.

Début 2014, le Tribunal du Travail a ordonné l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports. Cette procédure entachée de vice de forme n'a pas abouti.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause.

Depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'avaient reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie. En conséquence et à l'instar des exercices précédents, la Société n'avait constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

Début 2025, la société Dragui-Transports a reçu un courrier des conseils des salariés demandant l'exécution forcée décidé par le Tribunal du Travail en 2014.

A ce stade et malgré la réception de ce courrier, la Société considère toujours qu'elle possède les meilleures chances d'obtenir gain de cause dans cette affaire, et à l'instar des exercices précédents, elle n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 30 juin 2026.

Litige du collectif de salariés TEODEM

Pour rappel, le contrat de collecte entre la société TEODEM et le client ECI a été résilié par anticipation en date du 30 juin 2020 et un nouvel opérateur a pris la suite de TEODEM pour l'exécution du contrat. En dépit de cela, au cours du 1er semestre 2022, un litige avec un collectif d'anciens salariés de TEODEM a débuté. La société TEODEM a été assignée aux prud'hommes marocains. Les salariés considèrent qu'ils auraient dû être

licenciés et réclament des indemnités de licenciement alors que dans ce type de contrat, les salariés sont théoriquement repris par le nouvel opérateur. De plus, au cours de l'exercice 2022, un salarié ayant agi hors de la procédure collective s'est fait débouter par les prud'hommes pour des demandes similaires. Le montant global réclamé par les anciens salariés s'élève à 7,9 M€.

Sur la base d'une évaluation du risque par le conseil de la société TEODEM, une provision de 1,7 M€ a toutefois été comptabilisée au 31 décembre 2022.

En 2023, le collectif des salariés a été débouté en première instance. La quasi –totalité des salariés ayant fait appel. Une reprise de 0,2 M€ a été faite au 31 décembre 2023 pour tenir compte de ceux qui ont décidé de ne pas poursuivre la procédure.

Au cours du premier semestre 2024, le Groupe a gagné la procédure en appel. Les salariés peuvent se pourvoir en cassation à partir de leur notification par huissier de la décision de l'appel. A ce jour, peu de salariés ont été notifiés et le pourvoi en cassation reste donc possible pour la majorité des salariés.

Au cours de l'exercice 2025, une reprise de 1,1 M€ a été constatée pour tenir compte de ceux qui ont été notifiés et ont décidé de ne pas se pourvoir en cassation.

La provision n'a pas évolué sur le premier semestre 2026.

Fin du marché du Centre de tri de Grenoble

La métropole Grenoble-Alpes a souhaité programmer la reconstruction du centre de tri. Compte tenu du timing, une prorogation du contrat initial de 4 mois, soit jusqu'à fin avril 2020 a été octroyé à la société STAR ATHANOR.

La société STAR ATHANOR a participé à l'appel d'offre pour la construction et l'exploitation du nouveau centre de tri mais n'a pas été retenue.

Dans le cadre des opérations de fin de la délégation de service publique pour l'exploitation du centre de tri d'Athanor, nous avons établi un projet de décompte en conclusion duquel nous réclamons la somme de 379 K€ essentiellement sur le fondement des effets du COVID 19 sur l'exploitation de l'installation.

En réponse, la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole a cru pouvoir émettre, le 28 décembre 2020, un projet de décompte rectifié faisant apparaître une réclamation de sa part pour un montant global de 4,4 M€. Nous avons rejeté chacune des demandes formulées dans ce décompte qui ne comportait aucune justification sérieuse et de ce fait aucune provision n'a été comptabilisée à ce stade.

La métropole Grenoble-Alpes a effectué une requête indemnitaire auprès du Tribunal administratif pour un montant d'environ 2,4 M€.

Le Groupe considère que la majorité des demandes de la Métropole est infondée. Une provision avait été constituée à hauteur de 83 K€ au 31 décembre 2022.

En juillet 2026, les conclusions de la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole nous ont été remises. Ces dernières ne modifient pas l'analyse du risque effectuée par la Direction, la provision constituée pour 83 K€ est maintenue dans les comptes au 30 juin 2026.

7. SAISONNALITÉ

Une partie de l'activité de traitement des déchets est soumise à une saisonnalité estivale pour les communes du littoral. Cependant, l'effet est négligeable pour l'ensemble du groupe compte tenu de la variété des implantations géographiques en France et à l'étranger.

8. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

8.1. Société mère

Groupe Pizzorno Environnement
Société Anonyme au capital de 21 416 000 €
109, rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN
RCS Draguignan 429 574 395 (2000 B 33)

8.2. Filiales consolidées

			Clôture Méthode intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Azur Valorisation	Draguignan	802 579 755	Globale	100	100
Deverra	Draguignan	808 318 349	Globale	100	100
Draceval Construction	Paris	930 747 621	Mise en équivalence	50	50
Dragui-gaz	Draguignan	843 312 620	Mise en équivalence	50	50
Dragui-Transports	Draguignan	722 850 070	Globale	100	96
Exarent	Draguignan	804 024 289	Globale	100	100
GIE AMSE	Tunis (Tunisie)		Globale	60	60
La Mole	Draguignan	490 920 634	Globale	100	98
Pizzorno Environnement Industries	Draguignan	803 515 444	Globale	100	100
Pizzorno Environnement International	Draguignan	803 515 519	Globale	100	100
Pizzorno Environnement Services	Draguignan	525 244 190	Globale	100	100
Pizzorno Global Services	Draguignan	808 299 671	Globale	100	100
Propolys	Draguignan	525 089 371	Globale	100	100
Samnet	Saint-Ambroix	302 221 403	Globale	100	100
Segedema	Rabat (Maroc)		Globale	100	98
Selfema	Draguignan	323 592 295	Globale	100	99
Semop Pôle de transition environnementale de la Dracénie	Draguignan	930 642 616	Mise en équivalence	29	29
Star-Athanor	La Tronche	790 294 508	Globale	100	100
Teodem	Rabat (Maroc)		Globale	100	99
Teomara	Rabat (Maroc)		Globale	100	99
Teorif	Rabat (Maroc)		Globale	100	99
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		Globale	100	100
Valeor	Draguignan	802 557 942	Globale	100	100
Valteo	Draguignan	802 556 241	Globale	100	100
Verdon Environnement	Draguignan	808 275 754	Globale	100	100
Zephire	Toulon	790 031 546	Mise en équivalence	49	49

8.3. Participations non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

	Classification IFRS 9	Niveau de juste valeur	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat exercice 2025	Valeur brute des titres	
SCI du Balançan	Juste valeur par résultat	1	16,66	6	37	173	(1)
GIE varois d'assainissement			5,00	(nd)	(nd)	1	
IRFEDD			13,50	(nd)	(nd)	3	
Le bateau blanc			7,74	(nd)	(nd)	5	(2)
Total						182	

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Les titres Le Bateau Blanc sont dépréciés à 100% au 30/06/2026

8.4. Obligations

Depuis l'exercice 2017, le Groupe place une partie de sa trésorerie en obligations cotées pour un montant de 282 K€ au 30 juin 2026 (juste valeur à cette date). Ces placements sont évalués à la juste valeur par capitaux propres (FV OCI).

Pour rappel, lorsqu'une obligation présente une perte de valeur pour risque de crédit, une dépréciation est constatée directement en résultat. Ainsi, les obligations Casino, Rallye et SGIS TV18 sont dépréciés à hauteur de 418 K€ au 30 juin 2026, dont 1 K€ repris sur la période.

8.5. Méthode de conversion pour les entreprises étrangères

Les postes de bilan des sociétés marocaines et tunisiennes sont convertis dans les comptes consolidés du Groupe sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les postes du compte de résultat ainsi que le tableau de financement sont convertis sur la base du taux moyen de la période. Les écarts de conversion sont comptabilisés au bilan dans les autres éléments du résultat global.

Les différents taux de conversion utilisés sont les suivants :

Pays	Taux début exercice	Taux moyen exercice	Taux fin exercice
Maroc	10,7150	10,7747	10,7210
Tunisie	3,4000	3,3804	3,3690

9. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES

9.1. Traitement des goodwill

Les goodwill ont été déterminés par différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs acquis et passifs repris identifiés dans le cadre de regroupements d'entreprises ou en contrepartie des engagements de retraite afférents aux salariés repris dans le cadre de nouveaux contrats remportés par le Groupe.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais leur valeur est testée au moins une fois par an ou plus souvent en cas d'indice de perte de valeur. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses UGT sur la base du niveau auquel il organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Cinq regroupements d'UGT ont ainsi été définies par le groupe :

- Collecte / Nettoyement

Cette UGT regroupe l'ensemble des activités de collecte d'ordures ménagères, collecte par relevage des colonnes sélectives, nettoyage urbain, mise à disposition de caissons pour DIB (déchets industriels banals) auprès d'industriels et de particuliers.

- Traitement

Cette UGT est composée des activités traitement du groupe réalisées sur les sites du Cannet des Maures, de Pierrefeu du Var et de Cabasse.

- Tri/ Valorisation

Cette UGT regroupe le centre de tri du Muy et la déchetterie de Sainte Maxime.

- Assainissement / Nettoyage

Cette UGT concerne l'activité Assainissement et curage pour les collectivités et les particuliers.

- Export

Cette UGT regroupe l'ensemble des contrats de collecte et traitement des déchets à l'international et concerne nos activités au Maroc.

Le Groupe réalisant des tests de dépréciation des goodwill au 31 décembre et en l'absence d'indices de perte de valeur au 30 juin 2026, aucun test de dépréciation n'a été nécessaire au 30 juin 2026 (pour rappel, les actifs immobilisés de l'UGT Export sont intégralement dépréciés depuis la clôture au 31 décembre 2020).

9.2. Immobilisations corporelles

	31 décembre 2025	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Ecart de conversion	30 juin 2026
Terrains	8 030					8 030
Constructions	107 297	4 645	-3 482	7 239	-0	115 699
Installations tech, matériel & outillage	39 279	1 265	-7 744	194		32 994
Autres immobilisations corporelles	195 781	18 688	-8 864	452	-0	206 057
Immobilisations corporelles en cours	25 868	8 418		-8 053		26 232
Immobilisations corporelles	376 256	33 016	-20 089	-169	0	389 013
Amt. constructions/terrains	85 851	4 931	-2 183		-0	88 599
Amt. Install tech, matériel & outill.	28 668	1 615	-7 453			22 830
Amt. autres immobilisations corp.	122 146	11 856	-8 522		-0	125 474
Amt. Immobilisations corporelles	236 665	18 402	-18 158	0	-0	236 903
Dépré. Immobilisations corporelles	866		-229			637
Dépré. Immobilisations corporelles	866	0	-229	0	0	637
Total valeur nette	138 724					151 467

La variation des immobilisations corporelles relatives aux retraitements des contrats de crédits-bails et contrats de location se ventile ainsi :

	31 décembre 2025	Acquisitions	Cessions	Ecarts de conversion	Autres	30 juin 2026
Terrains	1 728					1 728
Constructions	30 048	4 487	-3 399	-0		31 135
Autres immobilisations corporelles	13 923	56	-820	-0		13 159
Immobilisations corporelles	45 698	4 543	- 4 220	-0	0	46 022
Amt. constructions/terrains	19 541	1 625	-2 105	-1		19 061
Amt. autres immobilisations corp.	13 708	114	-820	-0		13 003
Amt. Immobilisations corporelles	33 250	1 740	- 2 925	-1	0	32 063
Dépré. Immobilisations corporelles	8		-3			5
Dépré. Immobilisations corporelles	8		-3			5
Total valeur nette	12 440					13 953

9.3. Participations mises en équivalence

Ce poste enregistre la part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées.

Il est constitué de quatre sociétés :

- La société ZEPHIRE acquise en 2013 qui exploite dans le cadre d'une délégation de service public une unité de valorisation énergétique et a construit une nouvelle unité dans le cadre de la même délégation.
- La société DRAGUIGAZ acquise en 2018 exploite une station de gaz naturel pour véhicules. L'activité de cette société a débuté au cours du 2nd semestre 2019.
- La SEMOP POLE DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE LA DRACENIE exploite le site de tri-valorisation dans le cadre du marché avec Dracénie Provence Verdon. Elle a été constituée sur le premier semestre 2024.
- La société DRACEVAL CONSTRUCTION a pour objet la construction d'une unité de tri-valorisation exploitée dans le cadre du marché avec Dracénie Provence Verdon. La société a été constituée sur le premier semestre 2024.

Les sociétés DRAGUIGAZ, SEMOP POLE DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE LA DRACENIE et DRACEVAL CONSTRUCTION sont des co-entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et n'a qu'un droit sur les actifs nets. Les sociétés sont donc intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les projets prévus pour les sociétés SEMOP POLE DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE LA DRACENIE et DRACEVAL CONSTRUCTION ont été abandonnés courant 2025 et il a été décidé de liquider ces entités en 2026.

Les impacts de ces sociétés dans les comptes 2026 ont été pris en compte sur les lignes « Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » et « Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Le Groupe exerce une influence notable sur ZEPHIRE, détenue à 49%, : cette société est donc intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principaux agrégats de ces sociétés sont les suivants pour le premier semestre 2026 (K€) :

	Zéphire	Draguigaz	Semop	Draceval Construction
Chiffre d'affaires	17 723	560	0	0
Résultat net	-1 037	12	-27	-0
Résultat global	-1 037	12	-27	-0
Dividendes versés	-	-	0	0
Actifs non courants*	26 670	282	4 252	0
Actifs courants	24 434	366	383	133
Passifs non courants	31 618	447	464	49
Passifs courants	19 486	201	4 171	85
Total bilan*	51 104	648	4 635	133
Impact résultat conso hors activités abandonnées	0	6		6
Impact résultat des actifs abandonnés			-9	-9
Impact bilan Actif – Titres mis en équivalence	0	63		63
Impact bilan Actif abandonnés			135	24
				159

* Pour Zéphire, les actifs non courants et le total bilan sont présentés nets de caducité.

9.4. Impôts différés actifs et passifs

Ces postes concernent les impôts différés dont la ventilation par nature est la suivante (en milliers d'euros) :

	Juin 2026		Décembre 2025	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Différences temporaires				
Participation des salariés	84		109	
Provisions non déductibles	40		80	
Reports fiscaux déficitaires			-	
Divers	1		1	
Total	125	-	190	-
- Provisions non constatées en social		624		624
- Annulation provisions règlementées		6 447		6 322
- Location financement	50		51	
- Evaluation d'actif à la juste valeur		129		129
- Provisions suivi trentenaire		3 392		3 511
- Cessions immo. Intragroupe		54		54
- Indemnités fin de carrière	3 552		3 523	
- Divers	31			40
Total	3 758	10 647	3 764	10 680
Compensation ID actifs et passifs par entité fiscale	-3 758	-3 758	-3 764	-3 764
Total impôt différé par nature	-	6 888	-	6 916

9.5. Créances nettes de dépréciations (classification IFRS 9 au coût amorti)

Au 30 juin 2026

	Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation				Actif non dépréciés et non échus	Total
	0 à 6 mois	6 mois à 1 an	Plus d'1 an	Total		
Valeur brute	14 562	39	1 730	16 331	35 871	52 202
Dépréciation			-1 490	-1 490		-1 490
Créances clients nettes	14 562	39	240	14 841	35 871	50 712

Sur les 240 K€ de créances échues à plus d'un an nettes de dépréciation, 25 K€ concernent des créances au Maroc.

Au 31 décembre 2025

	Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation				Actif non dépréciés et non échus	Total
	0 à 6 mois	6 mois à 1 an	Plus d'1 an	Total		
Valeur brute	12 621	367	2 524	15 512	31 660	47 172
Dépréciation			-1 527	-1 527		-1 527
Créances clients nettes	12 621	367	997	13 985	31 660	45 645

Les mouvements sur les pertes de crédit sur clients se présentent comme suit :

	Ouverture	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Clôture
Perte de crédit attendues sur créances commerciales	1 527	31	-68	0	1 490
Dépréciations liées à l'effet temps	0				0
Provisions créances clients	1 527	31	-68	0	1 490

9.6. Autres actifs (courants et non courants) hors stocks et trésorerie

			Juin 2026		Décembre 2025	
	Classification IFRS9	Niveau de juste valeur	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Prêts						
Titres de participation	Coût amorti	1	458		464	
Comptes à terme	Coût amorti	3	26 000		28 674	
Dépôts de garantie et cautionnements	Coût amorti	1	1 870		1 853	
Impôts différés	Coût amorti	1	-			
Créances clients nettes de dépréciation	Coût amorti	1		50 712		45 645
Créances d'impôts	Coût amorti	1		832		2 913
Créances rattachées à des participations	Coût amorti	3	16 573		17 566	
Créances sur les fournisseurs	Coût amorti	1		792		1 024
Créances fiscales	Coût amorti	1		13 470		12 155
Autres créances	Coût amorti	1		3 887		3 443
Charges constatées d'avance	Coût amorti	1		1 604		1 013
Total			44 901	71 297	48 557	66 194

Les actifs non courants correspondent à la part à plus d'un an des actifs. Ils comprennent l'avance de 31 259 K€ faite à la société ZEPHIRE pour le financement de l'UVE de Toulon, dépréciée de 14 685 K€.

En raison de l'absence d'indices de perte de valeur sur le premier semestre 2026, aucune projection des flux de trésorerie prévisionnels n'a été effectuée lors de cet arrêté.

Pour rappel, au 31 décembre 2025, la sensibilité aux principales hypothèses est très importante et toute variation à la baisse de ces dernières se traduirait par une dépréciation supplémentaire de la créance, à titre d'exemple :

- Une variation de chiffre d'affaires inférieure de 3% aux prévisions se traduirait par une dépréciation complémentaire de 2,3 M€ ;
- La prise en compte d'un taux d'EBE sur chiffre d'affaires inférieur de 2% pour toutes les années présentées se traduirait par une dépréciation complémentaire de 1,8 M€.

9.7. Emprunts et dettes financières à long terme (classification IFRS 9 au coût amorti)

	Juin 2026		Décembre 2025	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts auprès établis. de crédit				
- Échéances - 1 an		32 032		31 473
- Échéances de 1 à 4 ans	58 349		60 076	
- Échéances 5 ans et +	5 306		4 517	
Location retraitée IFRS 16				
- Échéances - 1 an		3 092		3 121
- Échéances de 1 à 4 ans	6 374		7 190	
- Échéances 5 ans et +	4 821		2 456	
Autres dettes financières				
- Échéances - 1 an		158		160
- Échéances de 1 à 4 ans	13		19	
- Échéances 5 ans et +	0		0	
Total	74 863	35 282	74 259	34 754

Aucun emprunt n'est assorti de covenants

Les mouvements constatés sur les emprunts sont les suivants :

	Décembre 2025	Augmentation	Remboursement (*)	Ecarts de conversion	Juin 2026
Emprunts établissements de crédit	96 066	16 000	- 16 379		95 687
Location financement	12 767	4 543	- 3 023		14 287
Autres dettes financières	180	2	-10		171
Total	109 013	20 545	-19 412	-	110 145

(*) Les remboursements d'emprunts pour la location financement de 3 023 K€ comprennent 1 315 K€ qui correspondent à une diminution de la dette sans impact sur la trésorerie.

Les principales caractéristiques des lignes de crédit n'ont pas été modifiées de façon significative par rapport au 31 décembre 2025.

L'augmentation des emprunts correspond à la souscription de nouvelles lignes de crédit auprès d'établissements bancaires.

La variation de l'endettement financier se présente ainsi :

		Juin 2026	Variation	Décembre 2025
Trésorerie brute	(a)	73 555	-6 612	80 167
Concours bancaires	(b)	-348	655	-1 003
Trésorerie (c) = (a) + (b)		73 207	-5 957	79 164
Endettement financier brut (courant et non courant)	(d)	-110 145	-1 132	-109 013
Endettement financier net (d) - (c)		-36 939	-7 090	-29 849

9.8. Coût de l'endettement financier brut

	Juin 2026	Juin 2025
Intérêts sur emprunts	1 310	2 004
Intérêts sur contrats de location	141	347
Intérêts des dettes commerciales	0	0
Intérêts et agios bancaires	0	0
Intérêts divers	0	0
Reprise sur provisions financières	0	0
Total de l'endettement financier brut	1 451	2 351
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-1 502	-2 453
Total de l'endettement financier net	-50	-102

9.9. Autres produits et charges financiers

	Juin 2026	Juin 2025
Produits financiers sur créance société ME	802	863
Autres produits financiers	56	74
Autres charges financières		
Provisions pour charges d'actualisation *	-810	266
Provisions financières	-19	3
Cessions d'immobilisations financières		
Résultat de change	-2	6
Total Résultat financier	28	1 213

* Les provisions pour charges d'actualisation sont liées pour -459 K€ (+552 K€ au 30/06/2025) aux provisions post-exploitation et -351 K€ (- 286 K€ au 30/06/2025) aux engagements de retraite.

9.10. Impôts

	Juin 2026	Juin 2025
Impôts différés	27	-1 041
Impôt exigible	-1 289	-1 073
Total Impôts sur les bénéfices	-1 262	-2 114

Le passage de l'impôt théorique au taux en vigueur, à la charge d'impôt totale pour l'exercice, est justifié par les éléments suivants :

	Juin 2026
Résultat net consolidé (hors résultat des sociétés MEE et hors activités arrêtées)	4 214
Charge d'impôt effective	1 262
Résultat consolidé avant impôt	5 476
Charge d'impôt théorique (25.83%)	1 414
Impact différence taux France	-110
Impact des différences de taux (Maroc)	-25
Impact écarts permanents	-17
Charge d'impôt	1 262

9.11. Engagements hors bilan

	Juin 2026	Décembre 2025
Intérêts restant à payer sur emprunts	4 623	4 776
Cautions données	448	448
Autres garanties	813	814
Total Engagements donnés	5 884	6 038
Privilège prêteur de derniers	-	-
Nantissement d'actions	-	-
Nantissement de matériels	-	-
Nantissement de comptes à terme	0	600
Hypothèques	37	37
Total dettes garanties par des sûretés	37	637

9.12. Activités abandonnées

Tunisie : Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et nous avons souhaité de ne pas être candidat à notre succession. En conséquence de cette décision, nous avons arrêté l'activité du GIE Pizzorno / AMSE courant 2014.

Considérant que cette activité abandonnée constituait des lignes d'activité et/ou des zones géographiques principales et distinctes, le Groupe a traité cette dernière conformément aux préconisations de la norme IFRS 5.

En l'absence d'activité, aucun résultat opérationnel n'a été dégagé sur l'exercice.

Maroc : malgré l'arrêt des contrats au Maroc, il a été décidé de ne pas classer les activités au Maroc en activités abandonnées. En effet, le Groupe n'a pas décidé de quitter la zone géographique de façon définitive et étudie l'opportunité de nouveaux contrats.

Comme indiqué dans le paragraphe 9.3 – Participations mises en équivalence, il a été décidé pour les sociétés SEMOP POLE DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE LA DRACENIE et DRACEVAL CONSTRUCTION de procéder à leur liquidation en 2026.

9.13. Information sur les justes valeurs

Les « autres titres » sont composés de :

- 282 K€ d'obligations ;
- 26 000 K€ de comptes à terme ;
- 177 K€ de participations non consolidées (Cf. paragraphe 8.3).

Ils correspondent aux lignes « Titres de participation » et « Titres immobilisés » présentés dans le tableau de la note 9.6 – Autres actifs.

Le Groupe détient une catégorie d'actifs financiers (obligations) d'un montant de 282 K€, classés en Autres titres évalués à la juste valeur par référence à un marché coté. La variation de juste valeur au 30 juin 2026 s'élève à 1 K€ comptabilisée en OCI.

10. DIVIDENDES PAYES

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action payé par le Groupe au titre des exercices 2025 et 2024.

En euros	2025 voté en 2026	2024 voté en 2025
Dividende total payé	14 494 815	9 664 733
Dividende par action	3,75	2,50

A noter que les dividendes 2025 votés en 2026 ont fait l'objet d'un acompte sur dividendes en novembre 2025.

11. INFORMATIONS SECTORIELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Conformément à la segmentation de l'activité par UGT, telle que décrite dans le paragraphe 3.4 – Traitement des goodwill, le Groupe a défini 5 secteurs :

- Collecte / Nettoyement : l'ensemble des activités de collecte d'ordures ménagères, collecte par relevage des colonnes sélectives, nettoyage urbain, mise à disposition de caissons pour DIB (déchets industriels banals) auprès d'industriels et de particuliers.
- Traitement : il s'agit des activités traitement du groupe réalisées sur les sites du Cannet des Maures, de Pierrefeu du Var et de Cabasse.
- Tri/ Valorisation : centre de tri du Muy et la déchetterie de Sainte Maxime.
- Assainissement / Nettoyage : il s'agit de l'activité Assainissement et curage pour les collectivités et les particuliers.
- Export : l'ensemble de nos activités au Maroc.

Les résultats par secteurs d'activité pour le premier semestre 2026, hors activités abandonnées sont détaillés ci-après :

30/06/2026	Nettoyement Collecte	Assainissement	Total Propreté	Traitement	Tri Valorisation	Export	Total Traitement	Autres	Total conso
Chiffre d'affaires	118 966	765	119 731	13 587	7 120	0	20 707		140 438
Sous-traitance	3 863	114	3 978	1 234	2 776	7	4 017		7 995
Charges de personnel	72 274	447	72 721	2 153	2 321	79	4 553		77 274
Dotations aux amortissements	12 700	75	12 775	4 615	874	1	5 490		18 265
Résultat opérationnel	4 943	9	4 953	1 003	-393	-165	445		5 398
Taux de marge	4%	1%	4%	7%	-6%	N/A	2%	N/A	4%
VNC	91 999	747	92 746	20 336	38 896	0	59 233		151 979

Au 31 décembre 2025, ces mêmes données (hors activités abandonnées) étaient de :

2025	Nettoie ment Collecte	Assainiss ement	Total Propreté	Traitement	Tri Valorisation	Export	Total Traitement	Autres	Total conso
Chiffre d'affaires	227 656	1 511	229 167	29 315	16 000	0	45 315		274 482
Sous-traitance	8 521	232	8 745	188	810	10	1 008		9 762
Charges de personnel	144 915	913	145 829	4 209	5 201	286	9 696		155 525
Dotations aux amortissements	24 588	149	24 737	7 901	1 871	978	10 749		35 486
Résultat opérationnel	6 979	77	7 056	6 247	2 435	10 796	19 477		26 533
Taux de marge	3%	5%	3%	21%	15%	N/A	43%	N/A	10%
VNC	96 326	1 056	97 382	23 652	29 209	0	52 861		150 243

Les données bilancielle au 30/06/2026 utilisées par l'entreprise par secteur géographique sont les suivantes :

	Bilan 2026	France	Maroc
Ecart d'acquisition	11 189	11 189	-
Autres immobilisations incorporelles	512	512	-
Immobilisations corporelles	151 467	151 467	-
Titres mis en équivalence	63	63	-
Autres actifs financiers	44 901	44 901	-
Total Actifs non-courants	208 132	208 132	-

Au 31 décembre 2025, ces mêmes données étaient de :

	Bilan 2025	France	Maroc
Ecart d'acquisition	11 189	11 189	-
Immobilisations incorporelles	329	329	-
Immobilisations corporelles	138 725	138 725	-
Titres mis en équivalence	225	225	-
Autres actifs financiers	48 557	48 557	-
Total Actifs non-courants	199 025	199 025	-

La ventilation des goodwill par secteurs d'activité est la suivante :

	Nettoie ment Collecte	Assainiss ement	Total Propreté	Traitement	Tri Valorisation	Export	Total Traitement	Autres	Total conso
2026	10 741	45	10 786	280	123	-	403		11 189
2025	10 741	45	10 786	280	123	-	403		11 189

12. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Comme détaillé dans le paragraphe 4 – Evénements majeurs de la période, le groupe Paprec détient à présent 50,64% du capital et la famille Pizzorno-Devalle 21,18% du capital. Le reliquat (28,18%) est principalement détenu par le groupe GMB Invest pour 20,15% du capital.

Les transactions avec les SCI de la Nartuby et SCI François-Charles Investissements (contrôlées par le groupe familial) et les sociétés mises en équivalence s'effectuent sur la base de prix de marché et n'ont pas connu, au cours du premier semestre, de modification significative par rapport aux informations données dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025. A ce titre, elles ne sont pas détaillées.

Sur le premier semestre 2026, il existe des transactions avec Paprec. Il s'agit principalement de déchets apportés à traiter et la réalisation de prestations diverses. Ces transactions sont réalisées sur la base de prix de marché. Le montant des factures émises par le Groupe s'élève à 1,2 M€ HT sur la période et les factures reçues s'élèvent à 3,2 M€.

Nous confirmons l'absence de transactions significatives avec le groupe GMB Invest en 2026.

ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Draguignan, le 11 septembre 2026



Frédéric DEVALLE

Directeur Général